

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENÇA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°34 -2018

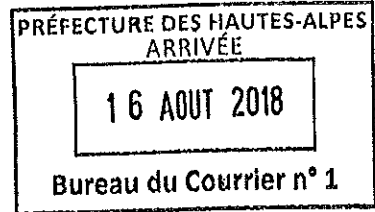
Nombre de Conseillers

Séance du Jeudi 02 août 2018

En exercice: 9

Présents : 7

Pouvoir :



L'an deux mille dix-huit et le jeudi 02 août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Rémi COSTORIER. Jean Pierre NOMIUS. Noëlle STEFANI. Danielle BLANC. Gérard MEYSSONNIER. Pierre POUILLARD. Joël ROBERT

**Absent non excusé :** Jean Claude FAURE

**Absents excusés :** Céline TRUCH

**Secrétaire de séance :** Pierre POUILLARD

**Objet : Voirie communale 2018**

Le Maire indique aux membres présents que des devis ont été demandés à la Société Routière du Midi et à la STE COLAS pour les travaux de voirie communale subventionnables par le Département pour l'exercice 2018.

Ces travaux sont envisagés sur :

- Chemin des Allauds
- VC Village
- VC Serre l'Amandier

Au vu des deux devis proposés :

L'assemblée présente choisit le devis de la STE ROUTIERE DU MIDI, étant le moins disant à hauteur de 12 012.20 E HT.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition du Maire pour la réfection de la voirie communale sur les secteurs suscités,
- **Retient** la STE ROUTIERE DU MIDI pour les travaux de voirie communale,
- **Autorise** son Maire à passer commande.

Fait et délibéré, le 2 aout 2018

Le Maire

Rémi COSTORIER

